



Comité Drôme Ardèche de badminton

Règlement – Phase test

Championnat Départemental Entreprises (CDE)

16 et 17 Septembre 2017

I Généralités

La phase test du Championnat Départemental Entreprises (CDE) Drômardéchois, oppose les équipes des entreprises privées, groupes de métiers ou administrations publiques des deux départements.

Selon le nombre d'équipes inscrites et leur valeur, des poules et éventuellement des divisions pourront être formées.

Le Championnat pourra durer 1 jour ou 2 jours. Les équipes pourront s'inscrire sur l'une des deux journées ou les deux jours.

II Engagements

L'inscription par une entreprise d'une équipe dans cette phase test du Championnat Départemental Entreprises vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le dossier devra comporter :

- La fiche d'inscription de l'entreprise (Fichier Excel) à retourner à inscriptionscde@gmail.com
- Les droits d'inscriptions par un chèque libellé au nom du « Comité Drôme Ardèche de badminton »

Ces documents (fiche d'inscriptions et paiement) sont à envoyer au siège du Comité Départemental avant la date limite précisée dans la feuille d'inscription.

Une facture sera fournie à toutes les équipes inscrites.

Le nombre d'équipes n'est pas limité pour la phase test de ce championnat.

Tarifs pour 1 journée :

- ✓ 5€ si tous les membres de l'équipe sont licenciés
- ✓ 10€ si au moins un non licencié
- ✓ 15€ si aucun licencié

Tarifs pour participer aux 2 journées :

- ✓ 10€ si tous les membres de l'équipe sont licenciés
- ✓ 20€ si au moins un non licencié
- ✓ 30€ si aucun licencié

III Formule

Le Comité Drôme Ardèche de badminton propose que chaque rencontre se joue en 5 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double mixte
- 1 double étant au choix et à définir avant la rencontre entre les deux capitaines (Double homme par défaut si désaccord des capitaines). La composition de ce match est laissée libre. Les cas de figure pourront être les suivants :
 - Double homme face à un double mixte
 - Double homme face à un double dame
 - Double homme face à un double homme
 - Double dame face à un double mixte
 - Double mixte face à un double mixte
 - Double dame face à un double dame

Les équipes seront composées de trois hommes et une femme au minimum.

IV Composition des équipes

1- Toutes les personnes participant à la phase test du Championnat Départemental Entreprises devront être inscrites sur la composition d'équipe et devront être actives dans l'entreprise. La qualité de joueur est limitée à toute personne qui remplit au moins une des conditions suivantes à la date du championnat :

- Etre un salarié de l'entreprise
- Etre un apprenti ou stagiaire de l'entreprise pour une durée de plus de 6 mois dans l'entreprise
- Etre membre ou salarié du CE de l'entreprise
- Etre salarié d'une entreprise sous-traitante ou prestataire de service ayant un lien contractuel direct et continu d'au moins 6 mois avec l'entreprise.
- Etre le conjoint d'un membre de l'équipe.

2- Les ententes entre entreprises sont autorisées, à condition de respecter les conditions suivantes :

- Pas plus de deux entreprises représentées par équipe
- Plus de 2 entreprises pourront s'allier à condition de faire partie du même corps de métier.
- Seules sont autorisées à jouer les personnes inscrites sur la composition d'équipe signée par le responsable du personnel de l'entreprise (Ou du CE) participante.

3- La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses trois meilleurs joueurs et de sa meilleure joueuse. Les valeurs étant données ci-dessous :

N1	12
N2	11
N3	10
R4	9
R5	8
R6	7
D7	6
D8	5
D9	4
P10	3
P11	2
P12	1
NC	0

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel correspondant au jour de la constitution des poules, dans la discipline dans laquelle il est le mieux classé.

4- Il serait souhaitable de prévoir un ou plusieurs remplaçants dans les équipes afin de pouvoir assurer les rencontres de la phase test.

5- Le rang d'une équipe dans une division ou dans une poule sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe au moment de son tirage au sort.

V Déroulement

Les poules seront constituées par un tirage au sort en prenant en compte la valeur des équipes.

Si une division comporte plusieurs poules, des rencontres de classement pourront être organisées en fonction du temps disponible.

La réunion calendrier permettra de définir le weekend de la compétition.

Pour la saison 2017-2018, le championnat se déroulera les 16 et 17 septembre.

Le Comité Drôme Ardèche de badminton se chargera de trouver le lieu d'accueil de la manifestation.

Le comité Drôme Ardèche de badminton limite à 2 le nombre de joueurs extérieurs à l'entreprise.

L'ordre des matchs sera défini par les capitaines. En cas de désaccord, l'ordre à appliquer sera le suivant :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double au choix
- 1 double mixte

La composition des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune avant le début de la rencontre.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Dans le cas où une équipe serait incomplète, le capitaine devra informer le Comité Drôme Ardèche de badminton le plus tôt possible. Dans ce cas, les matchs pouvant être joués devront être joués.

Un abandon sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu sur un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition de l'équipe est possible à condition de respecter les 2 paragraphes précédents.

Un match ne pouvant être joué par manque de joueurs sera comptabilisé -1 pour l'équipe défaillante dans le score de la rencontre.

Les rencontres se jouent avec des volants en plumes, ou nylon pour les joueurs « promotion », non classés ou non licenciés. Ils devront être agréés pour les compétitions fédérales et seront à la charge des deux équipes.

Lorsqu'un match oppose un joueur « promotion » à un joueur classé, il se joue en volant plastique, sauf accord des deux joueurs pour jouer en volant en plumes.

Lorsqu'un match oppose deux joueurs promotion, il se joue en volant en nylon sauf accord des deux joueurs pour jouer en plumes.

Dans le cas d'un désaccord sur la marque d'un volant pour un match un tirage au sort définira le volant à utiliser pour ce match.

A défaut d'arbitre, les joueurs s'auto arbitrent pendant les rencontres.

Il convient au capitaine de l'équipe de venir chercher à la table de marque les documents nécessaires à la rencontre. Il se chargera de remplir les feuilles de présence, de compositions, de matchs, de rencontres et de les rapporter à la table de marque.

Toute réclamation devra être envoyée par mail au Comité Drôme Ardèche de badminton à l'adresse contact@badminton-ardeche-drome.fr.

Le Comité Drôme Ardèche de badminton pourra être amené à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontre.

Le classement des équipes est déterminé par le barème suivant :

Victoire : 3 points
Egalité : 2 points
Défaite : 1 point
Forfait : 0 point.

S'il y a égalité entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste encore entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à 2, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

VI Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné. Le capitaine est seul responsable de la composition de son équipe.

Pour un joueur non en règle, les matchs joués par celui-ci seront déclarés « forfait ». Un point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Pour un joueur non inscrit dans une équipe, forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

Si un joueur joue plus de deux matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné risque une exclusion du championnat.

Pour tout autre point non listé ci-dessus, le comité directeur du Comité Drôme Ardèche de badminton prendra la sanction appropriée.

Les dossiers des inscriptions devront être envoyés à : contact@badminton-ardeche-drome.fr

VII Tenue vestimentaire

Il est fortement recommandé que les joueurs portent le même tee shirt de l'entreprise.

Ils devront s'équiper de chaussures de sport à semelles non marquantes.

Le comité Drôme Ardèche de badminton